

# RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO

## « Confinés, ici, à Villerville »

### Mai/Juin 2020

#### **Article 1 : THÈME**

La commune de Villerville organise un concours sur le thème « Confinement à Villerville » du 13 mai au 7 juin 2020, à minuit

#### **Article 2 : FORMAT**

Les travaux numériques, noir & blanc ou couleur seront acceptés et appréciés par le jury de la même façon. Tous les formats sont acceptés à condition d'être compatibles avec un tirage grand format (50x70 ou 60x80)

#### **Article 3 : CONDITIONS**

Le concours est ouvert à tout habitant (adulte ou enfant) de Villerville.

Chaque participant peut déposer au maximum 3 photographies mais ne pourra être primé qu'une seule fois.

La photographie sera jugée sur trois aspects : le respect du thème, la technique et l'originalité.

Les participants s'engagent à fournir les fichiers numériques pour reproduction.

L'unique récompense sera de voir une de ses photos publiée ou exposée.

Les membres du jury et leurs familles ne peuvent pas participer au concours.

#### **Article 4 : UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES**

La commune pourra utiliser à son gré tous les clichés réceptionnés pour le concours et aucune rémunération ne sera due à ce titre. Les photos envoyées ne seront pas rendues.

Le nom de l'auteur de la photographie sera mentionné au bas de la photo.

Les photos pourront faire l'objet d'expositions à Villerville.

#### **Article 5 : DROITS DES TIERS**

Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les photographies incluant des personnes reconnaissables ou des lieux privés devront être accompagnées d'une autorisation signée de la personne concernée ou de celles de ses parents, ou représentant légal, si cette dernière est mineure (CF modèle de clause à faire signer).

Si des photos ne disposent pas de l'autorisation des personnes photographiées, elles ne pourront être prises en compte.

## **Article 6 : RESPONSABILITÉ**

Le fait de signer le bulletin de participation et d'envoyer ses fichiers obligent le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

## **Article 7 : DÉPÔT DES PHOTOGRAPHIES**

La date limite d'envoi des photos est fixée au dimanche 7 juin à minuit.

Les photographies doivent être envoyées par mail exclusivement à cette adresse : [commune@villerville.fr](mailto:commune@villerville.fr)

Le bulletin de participation (voir ci-joint) et l'autorisation des personnes photographiées (cf. art. 5) devront être joints au mail.

Seront éliminées de la participation au concours :

- toute photographie réceptionnée après la date de clôture
- toute photographie présentant un aspect litigieux (plagiat, antériorité, contrefaçon)

## **Article 8 : PALMARÈS**

Parmi les photos reçues, 20 seront retenues pour être exposées, à ciel ouvert, dans le Parc des Graves, durant la saison estivale. Les autres seront publiées sur les réseaux sociaux de la commune. (FB, Instagram, Illiwap).

Le jury sera composé d'élus et de Villervillais.

Les décisions du jury seront sans appel.

Le palmarès sera publié sur le site internet de la commune, la page Facebook et l'application Illiwap, le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

## **Contact pour tout renseignement :**

[commune@villerville.fr](mailto:commune@villerville.fr)

# **BULLETIN DE PARTICIPATION**

(A renvoyer par mail avec la ou les photographies)

NOM : .....

Prénom : .....

Age : .....

E-mail : .....

Adresse : .....

.....

Ville : Villerville      Code Postal : 14113

Tél. fixe : .....

Portable : .....

## **PHOTOGRAPHIE 1 :**

Titre :

Lieu de la photo :

Date :

## **PHOTOGRAPHIE 2 :**

Titre :

Lieu de la photo :

Date :

## **PHOTOGRAPHIE 3 :**

Titre :

Lieu de la photo :

Date :

Signature :

**Clause signée par la personne reconnaissable sur la photo ou par son représentant légal pour les mineurs \***

Date et lieu : .....

Je soussigné(e) (prénom + nom) : .....

résidant : .....

.....

Accepte par la présente que les photos sur lesquelles je figure puissent être utilisées dans le cadre du concours photo organisé par la commune de Villerville sur le thème du confinement.

Les photos pourront servir à des expositions présentées par la commune.

Les photos pourront être publiées sur le site internet et autres supports numériques ou pas de la commune et de la communauté de communes.

La commune ne pourra céder les photos à des tiers qu'avec l'accord des auteurs.

Fait le .....

à .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

**\* A joindre impérativement aux photos, pour les images reprises à l'article 5.**